



**Calendrier des opérations de gestion du mouvement interdépartemental des
enseignants du 1er degré**

Rentrée scolaire 2019

DATES	OPERATIONS
Jeudi 8 novembre 2018	Publication de la note de service au BOEN
Lundi 12 novembre 2018	Ouverture du dispositif d'accueil et de conseil du Ministère (01-55-55-44-44)
Jeudi 15 novembre 2018 à 12h00	Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans SIAM1 : - SIAM1 est accessible par internet via I-Prof
Mardi 4 décembre 2018 à 18h00	Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM1 Fermeture du dispositif d'accueil et de conseil ministériel Date limite d'envoi du formulaire de demande de bonification exceptionnelle de 800 points au titre du handicap à la DIV1D qui le transmet au médecin du personnel référent.
Mercredi 5 décembre 2018	Envoi des confirmations de candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof des participants Ouverture de la « cellule mobilité » de la direction académique des Côtes d'Armor (02.96.75.90.22)
Jusqu'au Lundi 17 décembre 2018	Retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes à la DIV1D  Toute confirmation non retournée à la DIV1D dans les délais fixés annule la participation du candidat.
Mardi 29 janvier 2019	CAPD relative à la validation des barèmes dans le cadre du mouvement interdépartemental
Jusqu'au jeudi 31 janvier 2019	Possibilité d'enregistrer des demandes tardives et des demandes d'annulation ou de modification. Formulaires à télécharger sur le site www.education.gouv.fr
Du vendredi 1^{er} février au jeudi 7 février 2019	Ouverture sur SIAM de la consultation des barèmes validés par l'IA-DASEN. Les éventuelles contestations sont à transmettre à la DIV1D.
A partir du lundi 4 mars 2019	Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable. Affichage des résultats sur SIAM1 et dans les boîtes aux lettres I-Prof.  A l'issue des résultats, participation obligatoire aux mouvements départementaux des candidats qui auront obtenu leur mutation